



Service Public Régional de **l'Orientation**

**Convention de mise en œuvre du SPRO
pour le département du Loir-et-Cher**

Convention entre

Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du Loir-et-Cher, pour les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de Blois, Romorantin-Lanthenay et de Vendôme;

Le directeur d'agence Pôle Emploi de Blois Racine, Anthony BRIE ;

La directrice d'agence Pôle Emploi de Blois Lyautey, Catherine MAUCOURANT ;

Le directeur d'agence Pôle Emploi de Romorantin-Lanthenay, Frédéric GROSJEAN ;

La directrice d'agence Pôle Emploi de Vendôme, Valérie LECOMTE ;

Le directeur d'agence Pôle Emploi - Services Spécialisés du Loir-et-Cher, Jean-Philippe YVON ;

La Présidente de la Mission Locale du Blaisois, Corinne GARCIA ;

Le Directeur de la Mission Locale du Romorantinais, Michel GUIMONET ;

Le Président de la Mission Locale du Vendômois, Pascal BRINDEAU

Le Président du FONGECIF Centre, Jean-François LALEUF et le Vice-Président, Didier PETIT ;

Le Directeur Général d'UNIFORMATION, Thierry DEZ ;

Le Directeur Général d'UNIFAF, Jean-Pierre DELFINO ;

Le Président du Bureau Information Jeunesse (BIJ) 41, Gérard CHARZAT ;

Le Vice-Président Communauté de communes de Beauce Ligérienne, Jean-François MEZILLE pour le Point Information Jeunesse (PIJ) de Mer ;

La Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val de Cher Controis, Anne-Marie COLONNA, pour les Points Information Jeunesse (PIJ) de Contres, de Noyers sur Cher et de Selles sur Cher ;

Le Président de la communauté de communes du Pays de Vendôme, Pascal BRINDEAU, pour le Point Information Jeunesse (PIJ) de Vendôme ;

Le Président de la Communauté de Communes des Collines du Perche, Jean LEGER, pour le Point Information Jeunesse (PIJ) de Mondoubleau ;

Le Maire-Adjoint de Romorantin-Lanthenay, chargé des Affaires Sociales, de la Jeunesse et de l'Intégration, Michel GUIMONET, pour Le Point Information Jeunesse (PIJ) de Romorantin-Lanthenay ;

Le Président de Prométhée Loir-et-Cher, organisme gestionnaire du CAP Emploi 41, Alain LEJEAU ;

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher, Pierre MAINO, pour le Centre d'aide à la Décision ;

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Loir-et-Cher, Yvan SAUMET, pour le Point A ;

Le Délégué Territorial région Centre-Val de Loire de l'APEC, Éric PICQUOT ;

La Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Loir-et-Cher, Monique DERUE, représentée par la Trésorière, Chantal BOUILLOT, pour le CIDFF 41, partenaire ressource du SPRO ;

Le Délégué Général du GIP ALFA CENTRE, Jean-Claude GAPIN-FREHEL pour le n° de conseil professionnel 0800 222 100 ;

Le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU pour la Région Centre-Val de Loire.

Vu :

La résolution du Conseil de l'Union Européenne « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » du 21 novembre 2008,

Le CPRDFP adopté le 5 juillet 2011,

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale,

L'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du service public régional d'orientation (SPRO) et à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle du 28 novembre 2014,

La convention entre l'État et la Région Centre relative à la coordination du service public régional de l'orientation (SPRO) du 23 janvier 2015,

Le cahier des charges régional du Service Public Régional de l'Orientation du 23 janvier 2015,

La décision de l'Assemblée Plénière Régionale du 18 décembre 2014,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objectifs de la convention

La présente convention définit les conditions d'organisation et les modalités de coordination des organismes qui participent, dans le respect des compétences et statuts de chacun, à la mise en œuvre du service public régional de l'orientation (SPRO) sur le département du Loir-et-Cher. Les signataires s'engagent à respecter le cahier des charges du SPRO, joint en annexe, et faisant partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : périmètre géographique

Le département du Loir-et-Cher regroupe 291 communes pour 342 224 habitant-e-s.

Article 3 : principes d'organisation territoriale

Une animation et une coordination du réseau seront assurées par un(e) responsable de structure partenaire volontaire, désigné(e) annuellement à la majorité des membres à la date anniversaire de la convention. Le responsable peut être reconduit mais cette coordination pourra également être alternée.

Nom et coordonnées du responsable de la coordination désigné au 10 avril 2015 :

Pour le département du Loir-et-Cher, un binôme assure la coordination locale du SPRO :

- Thomas PRIGENT – Directeur de la Mission Locale du Blaisois
- Françoise PINET-RENAUT – Chargée de projet – Mission Locale du Blaisois

Mission locale du Blaisois
15 av. de Vendôme
41000 Blois

Article 4 : durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, en cas d'évolutions qui pourraient être souhaitées par l'une ou l'autre des parties, il pourra être conclu un avenant à la présente convention, à la date anniversaire de sa signature. Cet avenant précisera éventuellement le changement de périmètre partenarial avec notamment l'intégration d'un nouvel organisme participant au SPRO sur le département du Loir-et-Cher ou au contraire la sortie d'un organisme du groupement départemental du SPRO. Il précisera également les coordonnées de la personne en charge de la coordination locale.

Article 5 : conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des dispositions inscrites dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région Centre-Val de Loire, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, restée infructueuse.

Fait à Orléans, le 10 avril 2015

Signature des co-contractants

Pour le CIO de Blois, Romorantin-Lanthenay
et de Vendôme,
Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale du Loir-et-Cher



Pour l'agence Pôle emploi de Blois Racine,
Le directeur



Anthony BRIE

Pour l'agence Pôle emploi de Blois Lyautey,
La Directrice



Catherine MAUCOURANT

Pour le Directeur de l'agence Pôle emploi de
Romorantin-Lanthenay, Frédéric GROSJEAN
et par délégation



Cécile EMONET-BONAVENTURA

Pour la Directrice de l'agence Pôle emploi
de Vendôme, Valérie LECOMTE
et par délégation



Téresa CHARLES

Pour le Directeur de l'agence Pôle Emploi
Services Spécialisés du Loir-et-Cher,
Jean-Philippe YVON
et par délégation



Karine BOURIT

Pour CAP EMPLOI 41
Le Président de Prométhée Loir-et-Cher



Alain LEJEAU

Pour la Mission Locale du Blaisois
La Présidente



Corinne GARCIA

Pour la Mission Locale du Romorantinais,
Le Directeur



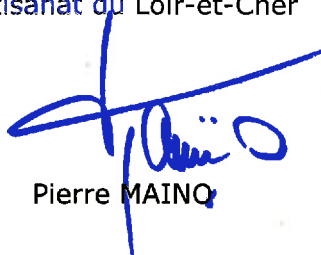
Michel GUIMONET

Pour la Mission Locale de Vendômois
Le Président



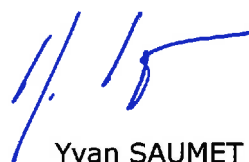
Pascal BRINDEAU

Pour le Centre d'aide à la décision
le Président de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat du Loir-et-Cher



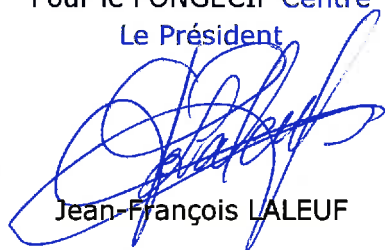
Pierre MAINO

Pour le Point A
Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie du Loir-et-Cher



Yvan SAUMET

Pour le FONGECIF Centre
Le Président



Jean-François LALEUF

Pour UNIFORMATION
Le Directeur Général



Thierry DEZ

Pour UNIFAF
La Secrétaire Générale de la région
Centre-Val de Loire ou son représentant par
délégation expresse



Isabelle VALROFF

Pour le Bureau Information Jeunesse 41
Le Président



Gérard CHARZAT

Pour le PIJ de Contres, le PIJ de Noyers sur
Cher et le PIJ de Selles sur Cher
La Vice-Présidente de la Communauté de
Commune du Val de Cher Controis



Anne-Marie COLONNA

Pour le PIJ de Vendôme
Le Président de la communauté de
communes du Pays de Vendôme



Pascal BRINDEAU

Pour le PIJ de Mondoubleau
Le Président de la Communauté de
Communes des Collines du Perche



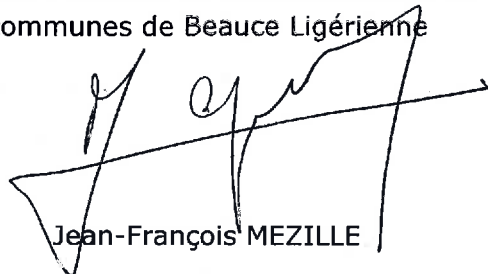
Jean LEGER

Pour le PIJ de Romorantin-Lanthenay
Le Maire-Adjoint de Romorantin-Lanthenay
chargé des Affaires Sociales, de la Jeunesse
et de l'Intégration



Michel GUIMONET

Pour le PIJ de Mer,
Le Vice-Président de la Communauté de
communes de Beauce Ligérienne



Jean-François MEZILLE

Pour le CIDFF 41
partenaire ressource du SPRO,
Pour la Présidente Monique DERUE

Chantal BOUILLOT, Trésorière



Pour l'APEC
Le Délégué territorial



Éric PICQUOT

Pour le n° de conseil professionnel
« 0800 222 100 »
Le Délégué Général du GIP ALFA CENTRE



Jean-Claude GAPIN-FREHEL

Pour la Région Centre-Val de Loire
Le Président du Conseil régional



François BONNEAU